

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 16 AVRIL 2026****Membres en
exercice :**

29

L'an deux mille vingt-six le seize avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

**Membres
présents :**

26

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

**Date de
convocation**

10/04/2026

Procurations : I. MARESCAUX à J-L LUSTENBERGER
F. VINCINAUX à S. RIGAUD
A. HERVIEUX à M. ROUBAUD

Secrétaire : S. ABBES

DELIBERATION N° 04160426 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Syndicat Mixte forestier : Désignation des membres
RAPPORTEUR : Claude MOREL

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués qui représenteront la commune au sein de différents structures.

Le Syndicat mixte forestier est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) créé en 1987, qui regroupe le Conseil départemental de Vaucluse, 136 communes et 2 EPCI représentant 6 autres communes.

Il œuvre dans le domaine forestier et plus particulièrement dans la réalisation de travaux et la gestion des ouvrages préventifs de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI).

Par mail en date du 9 mars 2026, le représentant du Syndicat mixte forestier a sollicité la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune de Caumont-sur-Durance. La désignation des délégués se fait à bulletin secret.

Ont fait acte de candidature :

- Fouad NAMAR
- Arnaud RIPOLL

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Le conseil municipal ouï son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les L2121-21, L5211- et L5211-8,

Vu le courriel en date du 9 mars 2026,

- **DESIGNE** à l'unanimité les délégués au comité syndical du Syndicat mixte forestier :

Titulaire	Suppléant
Fouad NAMAR	Arnaud RIPOLL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

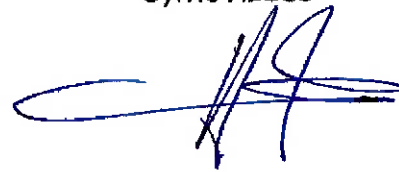
POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER -
I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES -
B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES -
B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX -
B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET -
F. BARRAUD-GONZALEZ
CONTRE :
ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 16 avril 2026

Le Maire
Claude MOREL

The image shows a blue ink signature of Claude MOREL written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CAUMONT-SUR-DURANCE' around the perimeter and '160426' in the center.

La Secrétaire de séance
Sylvie ABBES

The image shows a blue ink signature of Sylvie ABBES.